

Saint-Etienne, le 04/03/2023

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/02/2023 au 28/02/2023

N° Cesu employeur : X1079592090008
MONSIEUR THIBAUD BEROUD
 152 R DE RENNES
 75006 PARIS

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
 24 AV D ARES
 33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	282,98 x 2,900 % = 8,20	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	282,98 x 6,800 % = 19,24	
MALADIE		288,02 x 13,000 % = 37,44
VIEILLESSE	288,02 x 7,300 % = 21,02	288,02 x 10,450 % = 30,10
ALLOC. FAMILIALES		288,02 x 5,250 % = 15,12
ACCIDENT DU TRAVAIL		288,02 x 2,210 % = 6,37
FNAL		288,02 x 0,100 % = 0,29
CFP		288,02 x 0,550 % = 1,58
CSA		288,02 x 0,300 % = 0,86
CDS		288,02 x 0,016 % = 0,05
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	288,02 x 4,010 % = 11,55	288,02 x 6,010 % = 17,31
IRCEM PREVOYANCE	288,02 x 1,040 % = 3,00	288,02 x 2,150 % = 6,19
POLE EMPLOI		288,02 x 4,050 % = 11,66
TOTAL DES COTISATIONS	63,01	126,97

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : 233,20 €

**Net à payer avant impôt sur le revenu:
225,00 €**

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	233,20 €	Net payé en euros	:	225,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	01/03/2023
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Urssaf service Cesu

42961 St-Etienne Cedex 9
 www.cesu.urssaf.fr

Convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et mise à jour par le RGPD du Parlement Européen du 27 avril 2016 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés s'applique aux données personnelles de ce formulaire.

Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de notre organisme.

Retrouver le détail de la politique de confidentialité sur www.cesu.urssaf.fr.

Adresse de contact : informatiqueetlibertes.rhone-alpes@urssaf.fr

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 3517445 enregistrée le 25/02/2023

Nombre d'heures travaillées:	9	Salaire horaire net (heures normales)	:	25,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	288,02 €
		Assiette des cotisations	:	288,02 €